



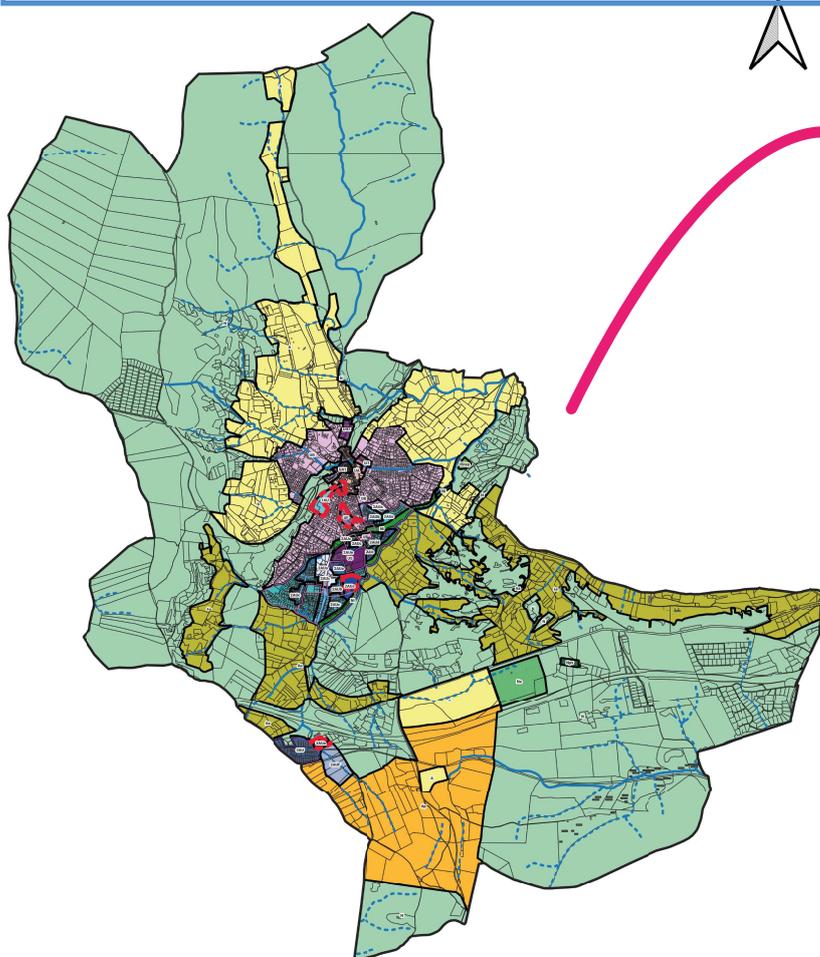
Le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) délimite différentes zones au sein desquelles des règles d'urbanisme s'appliquent afin d'assurer un développement qualitatif de la commune. En cohérence avec la stratégie d'aménagement et de développement communale à l'horizon 2033 qui est définie au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). La commune de Montarnaud est divisée en quatre grands types de zones au sein desquelles des sous-secteurs peuvent être délimités.

- LES ZONES URBAINES (U) : UA, UA1, UB, UB1, UB2, UF et US
 LES ZONES A URBANISER (AU) : 1AU, 2AUa, 2AUb, 2AUc, 2AUd, 2AUe, 2AUf, 3AU et 3AUa
 LES ZONES AGRICOLES (A) : A, Aa et Ap
 LES ZONES NATURELLES (N) : N, Ni, Ne, Npv et NStep

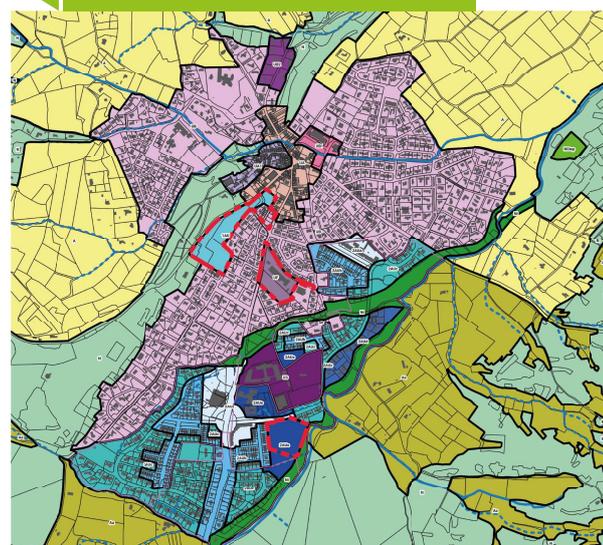
Cartographie du Zonage

Objectif

Traduire les principales orientations du
Projet d'Aménagement et de Développement
Durables (PADD)
dans les pièces règlementaires



Enveloppe urbaine



Périmètres des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Périmètre Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Pradas

Zones Urbaines (U)

- UA** : Centre ancien
- UA1** : Vieux village moyenâgeux
- UB** : Zones d'urbanisation à vocation principale d'habitat, de commerces et d'activités de service
- UB1** : Urbanisation de type petits collectifs et commerces
- UB2** : Secteur non desservi par l'assainissement collectif
- UF** : Zone urbaine à vocation principale de bureaux, de commerces et d'équipements d'intérêt collectif
- US** : Zone urbaine réservée à des équipements publics, sportifs et scolaires (collège, stade, halle des sports, tennis, boulodromes, pumtrack, skate-park)

Zones A Urbaniser (AU)

- 1AU** : Urbanisation à court terme à vocation de logements, commerces et activités de services
- 2AUa** : Accueil de logements collectifs, commerces, activités de services et des activités tertiaires (ZAC du Pradas)
- 2AUb** : Accueil de logements avec bâti plus dense que l'habitat individuel isolé. Zone destinée au groupe d'habitation, habitat individuel en bande, pourra recevoir des commerces et activités de services (ZAC du Pradas)
- 2AUc** : Accueil de logements avec bâti individuel diffus ou en bande (ZAC du Pradas)
- 2AUd** : Accueil de logements avec bâti collectif et individuel (ZAC du Pradas)
- 2AUe** : Accueil d'équipements d'intérêt collectif et services publics (ZAC du Pradas)
- 2AUf** : Projet d'extension, sous forme d'opération d'ensemble, à vocation économique de la ZAC de la Tour
- 3AU** : Implantation d'activités économiques dont activités commerciales. Zone de «la Tour».
- 3AUa** : Constructions et installations privées pour la pratique du paddle et un lieu de culte

Zones Naturelles (N)

- N** : Secteur naturel à protéger de toute urbanisation en raison de la qualité des sites et des paysages qui la composent et de la préservation des milieux naturels
- Ni** : Zones naturelles inondables aux abords des zones urbaines ou à urbaniser
- Ne** : Secteur destiné au poste électrique de Tamareau
- NStep** : Secteur destiné à la station d'épuration de la commune
- Npv** : Secteur destiné à l'aménagement d'un poste de stockage d'énergie

Zones Agricoles (A)

- A** : Secteur agricole comportant des parcelles actuellement cultivées, ou en friches abandonnées qui possèdent des potentialités agricoles
- Aa** : Espace agricole où les extensions sont autorisées
- Ap** : Espace agricole à protéger pour des raisons paysagères et/ou de protection des périmètres de captage